

Bulletin Municipal

Décembre 2024

N°60

l'écho taillonais



INVITATION



Le Maire et son Conseil Municipal,
vous invitent le samedi 4 janvier 2025 à 15h30
à la salle des fêtes de St Ciers du Taillon,
à l'occasion de la présentation des vœux
qui sera suivie d'une dégustation de la galette des rois.



Sommaire

Numéros utiles.....	p 2
Le mot du Maire.....	p 3
La Mairie vous informe.....	p 4
Jeux.....	p 8-17-21

Comptes rendus du Conseil Municipal.....	p 9
Informations village.....	p 17
Le coin des associations.....	p 23

Numéros utiles

PÔLE MEDICAL :	59bis av. de la République
MÉDECIN	Dr Isabelle MAGNE ☎ 09 67 01 78 82
OSTÉOPATHE	Margot LEBARBIER ☎ 07 62 63 23 00
MASSEUSE KINÉSITHÉRAPEUTE	Sophie LECAPLAIN ☎ 07 85 40 23 20
PÉDICURE-PODOLOGUE	Adeline PERES DA SILVA ☎ 06 59 24 53 14
INFIRMIER	Denis BENQUET ☎ 05 46 48 72 59
PHARMACIE	Sylvie MENENDEZ 59 avenue de la République ☎ 05 46 49 63 76
TAXI TAILLONNAIS	Vivien BOISNARD 4 les Tillauds ☎ 07 89 62 01 27
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	34 av. de la République ☎ 05 46 48 62 65
ECOLES (RPI) St Ciers du Taillon	2 avenue de la République ☎ 05 46 70 74 37
ECOLES (RPI) St Thomas de Conac	Le bourg ☎ 05 46 86 07 72
GENDARMERIE NATIONALE	3 rue du moulin de la Fuie ☎ 05 46 49 63 66
DÉPANNAGES	
ENEDIS (urgence)	☎ 09 726 750 17
SAUR-CER	13 rue Paul-Emile Victor 17640 Vaux-sur-mer ☎ 05 46 39 00 22

Mairie

☎ **05 46 49 63 91**

Mail : mairie@saintciersdutaillon.fr

Horaires

lundi		9 h 00
mardi	de	à
jeudi		12 h 00
vendredi		

Permanence de Monsieur le Maire

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le maire	☎ 06 81 80 76 65
Le 1 ^{er} adjoint	☎ 06 77 66 60 79
Le 2 ^{ème} adjoint	☎ 06 36 19 33 28
Le 3 ^{ème} adjoint	☎ 06 07 82 69 17

Le secrétariat est assuré par :

Noémie FONTAINE (Accueil,
Urbanisme, Etat Civil, Cimetière,
Elections)

Alice RIGON (Comptabilité,
Ressources Humaines)

URGENCES

POMPIERS
☎ 18 ou 112

SAMU
☎ 15 ou 112

GENDARMERIE
☎ 17

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous voici déjà à la fin de l'année, une année qui s'est déroulée dans un climat morose, ressenti par la population.

Une météo qui n'a pas été favorable pour nos agriculteurs, aussi les récoltes ont été moyennes.

Avec un climat politique tendu après les résultats des élections qui annoncent des mauvais présages, et qui mettent en lumière ce que nous redoutions le plus. Une réduction du déficit public a été annoncée, c'est l'objectif principal de la loi de finances pour 2025. Cela se traduit, à minima, par 8,75 M d'euros de restrictions imposées aux Collectivités Locales.

Nous devons donc réduire nos dépenses de fonctionnement alors que l'État nous impose toujours des dépenses supplémentaires avec des lois toujours plus contraignantes et coûteuses.

Nos dépenses pour les projets d'investissements seront limitées, alors que nous en avons besoin pour la rénovation énergétique de notre patrimoine bâti ainsi que pour maintenir en état notre voirie.

Pour l'instant, jusqu'à la prochaine préparation du budget communal, nous resterons prudents sur nos dépenses, car nous sommes dans le flou total concernant nos recettes venant de l'État.

La situation financière du département n'est pas enviable et risque de nous priver de leurs subventions.

Pour cette année 2024, nous avons tenu nos engagements. Les travaux de voirie au lotissement de la Fontaine se sont réalisés. La chaudière fioul très vétuste de la mairie a été remplacée par une Pompe à Chaleur. A la cantine de l'école, la pose d'un carrelage a été faite par les agents techniques.

L'investissement pour l'achat d'une autre tondeuse auto-portée de marque Iséki s'est avéré indispensable pour l'entretien des espaces paysagers.

Actuellement, nous sommes en pleine révision du plan local d'urbanisme afin d'être en accord avec le SCoT de la Communauté de communes de Haute-Saintonge. Le résultat de cette étude va nous conduire à la résilience de surface constructible. C'est un mauvais signal pour accueillir de nouveaux habitants dans nos petites communes.

Du côté des écoles, la baisse significative des enfants scolarisés fragilise le RPI. Nous craignons une fermeture de classe. A l'école de St Thomas, la commune projette de créer un Centre de Loisirs pour y accueillir les enfants pendant le temps péri-scolaire. A St Ciers nous maintiendrons nos classes de la maternelle au CP/CE1. Pour les autres cycles, nous comptons bien conserver une classe unique en trouvant une solution la plus pérenne pour la scolarité des enfants.

Je remercie les associations qui mettent tous leurs efforts pour animer la commune, en vous proposant des divertissements, votre participation est indispensable et encourageante pour les bénévoles. Nous continuerons de soutenir leurs actions culturelles et festives.

Je terminerai ce mot sans oublier de m'adresser aux nouveaux commerçants et aux nouveaux habitants pour les remercier d'avoir choisi notre commune pour s'y installer. Le restaurant « Le 33 » a ouvert début octobre par M. Le Roux et la boucherie charcuterie a été reprise par M. Pointreau. Nous leur souhaitons de la réussite dans leur entreprise !

Je n'oublie pas les familles touchées par un deuil dans l'année 2024, qu'elles soient assurées de ma compassion.

Mes chers concitoyens, que l'année 2025 vous apporte la joie, le bonheur et la prospérité !

Je vous souhaite des bonnes fêtes et une bonne et heureuse année !

Votre maire : Patrick Chérat

INFORMATIONS DÉCHETS



L'ACTU

GESTION DES DÉCHETS 2024 - 2025



DÈS AUJOURD'HUI

Le **MEMO TRI** est de retour et la **recette du compost** est arrivée !



Retrouvez les deux documents sur le site de la Haute-Saintonge

Retrouvez les informations sur la gestion des déchets et vos jours de collectes sur l'**appli citoyenne**



NOTRE HAUTE-SAINTONGE

A PARTIR DU 01 JANVIER 2025

En **déchèterie**, pour proposer le meilleur service, les conditions d'accès évoluent :

x24

Passages par an



LA CARTE DE DÉCHÈTERIE EST OBLIGATOIRE

La dotation gratuite de **sacs transparents** pour les ordures ménagères résiduelles sera effective pour inciter au tri et permettre le contrôle du contenu

C'EST LA FIN DU SAC NOIR !



TRANSPARENT

**SACS DE 30L
POUR LES DÉCHETS
MÉNAGERS**



UN DOUTE ?

Retrouvez tous les documents sur le site www.haute-saintonge.org
Contactez le service de gestion des déchets au 05 46 48 78 34 ou par mail service-ome@haute-saintonge.org

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

DEPUIS LE **LUNDI 20 JUIN 2022**,

LE BADGE EST OBLIGATOIRE

SUR TOUTES LES DECHETERIES.

SEULES LES PERSONNES MUNIES D'UN BADGE SERONT ACCEPTÉES.

Déchèterie de LORIGNAC

Les Terriers des Caves
17240 LORIGNAC
Tél / Fax : 05 46 70 13 96

Lundi	Fermé
Mardi	
Mercredi	9h – 12h30
Jeudi	et
Vendredi *	14h – 17h30
Samedi	
Dimanche	Fermé

* Fermé du 01/10 au 31/03

Déchèterie de GUITINIERES

6 Rte Pont Richaud
17500 GUITINIERES
Tél / Fax : 05 46 48 32 81

Lundi	
Mardi	
Mercredi	9h – 12h30
Jeudi	et
Vendredi	14h – 17h30
Samedi	
Dimanche	Fermé

Arrêtez de vous
enflammer, d'autres
solutions existent !

**BRÛLAGE DES
DÉCHETS VERTS**
en Charente-Maritime

La mairie vous informe

MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE



À TRIER

EMBALLAGES

TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUETOUS LES PETITS
EMBALLAGES
EN CARTONTOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL
Y COMPRIS LES DOSETTES

- BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
- APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER

VERRE

EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES, POT, BOCAUX
ET FLACONS EN VERRE

- BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, PAS DE VAISSELLE

À TRIER

TEXTILES

VÊTEMENTS, CHAUSSURES
PAR PAIRE ET LACETS LIÉS,
LINGE, MAROQUINERIE
(MIS DANS UN SAC)

À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS
ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER

COMPOSTAGE BIODÉCHETS

RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ
ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (broyat de végétaux) pour un bon compost

À TRIER

DÉCHÈTERIES

Accès avec badge

BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS,
ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES,
DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRESDemandez votre badge
au service déchets

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en
téléchargeant gratuitement l'appli
mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**LOI AGE :
INTERDICTION DE JETER LES
BIODÉCHETS DANS LES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
DEPUIS LE 1^{er} JAN. 2024

CONTACT

05 46 48 78 34 service-om@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures,
restes de repas,
herbes, tontes...

2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de
végétaux, copeaux de bois...
Recouvrez votre ajout par
du brun pour éviter les
moucheron et les odeurs !

3 DE L'AIR

Grattez et brassez
dans le composteur
votre ajout avec les
matières organiques
déjà présentes.

4 DE L'EAU

Maintenez une humidité
suffisante dans le composteur.
Après 5 à 6 mois la matière
s'est totalement transformée
en humus !

5 COMPOST

Videz votre compost une fois
par an et utilisez l'humus pour
votre jardin !

BIOSEAU



COMPOSTEUR

Viandes, poissons, laitages,
agrumes peuvent être
présents en petits morceaux,
recouverts de brun.

Mégots, sacs,
matières recyclables,
litière...



Nouvelle-Aquitaine

www.haute-saintonge.org

RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Bientôt 16 ans ? Il est temps de se faire recenser !

Où ?

**Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence**

**Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile**

Comment ?

Pourquoi ?

**À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC**



**À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)**

**Il est également exigé pour passer le permis de
conduire**

- **Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU**
- **Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal**

La mairie vous informe

INFORMATIONS GENDARMERIE

La gendarmerie invite les résidents à signaler leur absence à la gendarmerie en se présentant à la brigade de MIRAMBEAU.

Opération Tranquillité
SENIORS

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME



LUTTE CONTRE LES

VOLS PAR RUSE ET À LA FAUSSE QUALITÉ

Un inconnu se présente à votre domicile comme gendarme, policier, pompier, ERDF/GRDF, agent de la mairie, plombier, etc.

MÉFIANCE !!!

- ▶ Ne jamais ouvrir la porte immédiatement.
- ▶ Toujours lui parler à travers la porte.
- ▶ Exiger de voir sa carte professionnelle par l'entrebâilleur.
- ▶ Regarder par la fenêtre ou le judas avant de lui ouvrir.

UN DOUTE !

Lui demander de partir et nous appeler immédiatement au 17.

QUE FAIRE !

- ▶ Installer un judas et un entrebâilleur à sa porte.
- ▶ N'indiquer que son NOM sur sa boîte à lettres.
- ▶ **ET NE JAMAIS DIVULGUER** l'endroit où l'on cache ses bijoux et son argent, même à des policiers et à des gendarmes qui vous le demandent.



LUTTE CONTRE LES VOLS

AVANT DE QUITTER LE PARKING :

- fermez vos fenêtres et verrouillez vos portières ;
- ne laissez AUCUN objet apparent dans l'habitacle.

SI VOTRE VÉHICULE DOIT RESTER PLUSIEURS HEURES AU MÊME ENDROIT:

- enclenchez une vitesse, bloquez le volant, tournez les roues vers le trottoir ;
- posez un antivol mécanique de qualité bloquant le volant ou les roues ;
- laissez votre boîte à gants ouverte et retirez le cache-bagages si possible ;
- retirez tous les objets de votre véhicule ;
- activez votre alarme.



Victime ou
témoin de
**violences
sexuelles ou
sexistes**

Un tchat en ligne gratuit 24h/24 et 7j/7.
Un échange individualisé avec un gendarme
ou un policier spécialement formé.
Aucune obligation de déclarer son identité.



Scannez-moi maintenant
pour démarrer une discussion
instantanée avec un gendarme
ou un policier.



AMF 17

#NeRienLaisserPasser

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112.
signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

**Vous êtes témoin d'un vol ou d'une dégradation,
appelez immédiatement la gendarmerie au 17.**



Le 17 un acte réflexe et un geste citoyen

Soyez acteur de votre sécurité

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK: [gendarmerie.de.la.charente.maritime](https://www.facebook.com/gendarmerie.de.la.charente.maritime)

La mairie vous informe



ST-CIERS-DU-TAILLON

Ma ville, je l'aime,
je la protège !alerte
information

Soucieuse de la sécurité de ses habitants,
votre commune a mis en place
un système d'alerte à la population



Votre système d'alerte
est développé par

cii télécom
opérateur de communications

Pour recevoir gratuitement les alertes
de votre commune, inscrivez vous en
flashant le **QR Code** ci-dessus,
ou complétez le **formulaire en mairie**

INFORMATIONS
SÉCURITÉ

Téléalerte est un dispositif qui
permet d'**alerter rapidement la
population** en cas d'événement
majeur nécessitant la mise en
œuvre d'une procédure de vigi-
lance et la gestion éventuelle
d'une situation de crise telle que :
**inondation, tempête, canicule,
feu de forêt, mouvement de
terrain, épidémie,
risque industriel, attentat, ...**

**Vous trouverez ci-joint un
document à compléter et à
retourner à la mairie de
Saint Ciers du Taillon.**

**Pour plus d'informations,
contactez la mairie.**

Solutions du numéro
précédent :

Mots mêlés : élection

Sudoku : moyen

8	9	7	6	5	1	4	2	3
4	3	5	2	8	7	9	1	6
2	1	6	3	4	9	7	8	5
9	7	1	8	3	6	5	4	2
3	4	8	5	9	2	1	6	7
5	6	2	7	1	4	3	9	8
7	5	9	4	6	8	2	3	1
6	2	4	1	7	3	8	5	9
1	8	3	9	2	5	6	7	4

Sudoku : difficile

8	9	4	6	1	7	2	3	5
1	6	2	5	9	3	8	4	7
3	5	7	8	2	4	1	6	9
9	3	6	4	5	1	7	2	8
2	1	8	7	6	9	3	5	4
4	7	5	2	3	8	6	9	1
6	2	1	9	7	5	4	8	3
7	8	9	3	4	2	5	1	6
5	4	3	1	8	6	9	7	2

MOTS MELES - thème : Noël

Mot mystère : _ _ _ _ _

AMOUR	DINDE	MAGES
AVENT	ETOILE	MESSE
BARBE	EXCES	NEIGE
BOULE	FETE	NOEL
BUCHE	FRAIS	RENNE
CADEAU	GUIRLANDE	REVEILLON
CHANT	HOTTE	SANTON
CHEMINEE	HOUX	SAPIN
CLOCHE	JERUSALEM	TRAINEAU
CRECHE	JOUET	VOEUX
DECEMBRE	LUTIN	

S	A	P	I	N	N	E	I	G	E	P	E
A	A	M	E	L	A	S	U	R	E	J	N
N	D	R	E	V	E	I	L	L	O	N	N
T	P	I	E	B	R	A	B	X	I	C	E
O	R	N	N	L	B	R	B	U	R	T	R
N	T	A	A	D	M	F	U	E	T	L	E
E	E	N	I	M	E	H	C	O	L	C	T
S	D	B	H	N	C	H	H	V	L	O	E
E	T	O	I	L	E	T	E	U	O	J	F
C	U	U	A	E	D	A	C	H	A	N	T
X	T	L	E	N	I	T	U	L	E	O	N
E	M	E	S	S	E	G	A	M	O	U	R

Réunion du 25 juin 2024

Présents : 14 Absent : 1
Secrétaire : Martine BOUCAUD.

Alarme Mairie

La société SCUTUM, partenaire de Groupama, nous propose une nouvelle installation pour la pose d'une alarme plus efficace et adaptée au local de la mairie. Un devis a été présenté au Conseil. Après avoir pris connaissance en détail du descriptif matériel et des conditions pour le coût de sa location, des frais de mise en service, de la maintenance et de la télésurveillance, le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite à cette proposition qui semble trop chère. Le Conseil Municipal demande de s'adresser à d'autres sociétés pour comparer les offres.

Logement gendarmerie

Les services immobiliers de la Gendarmerie ont passé un contrat avec la société ENGIE solutions pour effectuer les contrôles de tous les logements locatifs occupés par les gendarmes et leur famille.

Une fiche d'intervention nous a été transmise par l'adjudant de la brigade de St Ciers accompagnée d'un devis pour le remplacement d'une VMC hors service. Le Conseil Municipal accepte le devis présenté d'un montant de 491,88 € TTC.

Groupama : évolutions de notre contrat d'assurance

On nous propose, compte tenu des nouveaux risques, une mise à jour de nos garanties pour mieux nous accompagner.

Après avoir pris connaissance de l'avenant et de ses conditions particulières, intégrant les cyberattaques, les sinistres liés à une catastrophe naturelle, une épidémie, sans incidence sur le montant de notre cotisation, le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer cet avenant.

Renouvellement contrat téléphonique

En attente d'informations plus précises avant de s'engager.

Pôle Médical

Compte tenu des fortes chaleurs sur les vitres côté sud, il serait judicieux de poser un film anti-chaud sur les parties vitrées de la salle d'attente afin de faire diminuer la consommation occasionnée par la climatisation. Un devis de la société NUANCES UNIKALO a été accepté par le Conseil pour un montant de 500,60 € TTC. La pose se fera par un agent communal.

Devis fourni par Rubispub pour le marquage de 2 supports sur le totem pour indiquer l'accès au Pôle Médical. Montant devis : 506,84 € comprenant la fourniture des kits adhésifs spécial extérieur et la pose. Devis validé.

Salle des fêtes et Médiathèque

Il avait été convenu de faire réaliser un panneau pour identifier notre salle des fêtes. Rubispub a été chargé de

cette réalisation. Après la présentation d'esquisses et le choix fait avec le Conseil, un devis nous a été présenté d'un montant de 567,00 € pour la fourniture et 40,00 € pour la découpe du support à la forme. Devis validés. Panneau à prendre sur place et à poser par les employés municipaux.

Pour la Médiathèque, après avoir validé notre choix, un devis pour la fourniture d'un support en aluminium composite avec le texte multicolore nous a été présenté pour un montant de 179,00 € et de 20,00 € pour la découpe. Devis validés. A récupérer sur place à Boutenac Touvent.

École

Comme il avait été convenu lors du vote du budget, la pose d'un carrelage dans la salle de restauration sera effectuée par les employés municipaux pour remplacer le sol plastique dégradé.

Un devis pour l'achat de carrelage, de plinthe et de colle nous a été fourni par la société Arène Carrelage de Jonzac. Montant du devis : 1577,24 € TTC. La livraison est gratuite. Le Conseil municipal valide ce devis.

Lotissement la Fontaine

Pour donner suite à la demande d'un habitant de ce lotissement, M. le Maire et l'Adjoint à la voirie l'ont rencontré. Ce monsieur souhaite réaliser sa clôture avant les travaux de la route.

Il apparaît que le lot 3 dont il a fait l'acquisition, est bordé par un talus appartenant à la commune en prévision d'un aménagement paysager. Il serait acquéreur de cette mini parcelle qui lui faciliterait la tâche pour y construire un mur. Pour la commune cet espace est sans intérêt mis à part son entretien.

Le lot 2 est dans la même situation mais le talus est moins pentu. Après discussion, le Conseil Municipal charge M. le Maire de rencontrer ces 2 propriétaires afin d'obtenir leur consentement pour l'acquisition de ces très petites parcelles qui nécessitent un bornage. M. le Maire propose aussi de céder la parcelle de 179 m² entre le lot 4 et 5. Ces 2 propriétaires sont intéressés pour acquérir cette parcelle. Ils seront également contactés pour négocier cette vente avant les travaux de voirie envisagés au début de l'automne.

Reversement de la compensation de la part salaire

Lors du Conseil Communautaire du 5 juin, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de la somme de 2901,00 € par la CDCHS au titre de la CPS.

Candidature médecin Hollandaise

Une société de recrutement de médecins européens nous a fait une offre pour intégrer une jeune médecin diplômée. Malheureusement, la situation semble précoce, les locaux du Pôle médical sont occupés à 100%. Nous devons prévoir un agrandissement. Sur proposition de M le Maire,

Conseil municipal

le Conseil accepte de demander une étude auprès de la SEMDAS (société d'économie mixte pour le développement de l'Aunis et de la Saintonge) afin de se projeter après une étude chiffrée. Nos besoins sont de prévoir l'accueil d'un autre médecin, d'un dentiste et autre et d'un logement pour les remplaçants éventuels. Cette possibilité est offerte grâce au terrain disponible. Affaire à suivre.

Demandeur d'emploi

M. le Maire a rencontré un nouvel habitant de St Ciers du Taillon à la recherche d'un emploi qui lui a remis son CV. Son profil est intéressant, ses compétences en mécanique pourraient nous être très utiles.

M. le Maire et l'adjoint délégué à la voirie sont chargés de le rencontrer afin d'avoir plus de renseignements sur son parcours professionnel.

Modification statuts SDEER

M. le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de la modification qui consiste à amender les statuts du SDEER.

A la demande des collectivités membres, de leur groupement et de leurs établissements, le syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable au projet de modification des statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 8 avril 2024.

Centre de Gestion

Une demande d'affiliation du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime a été faite.

Une délibération est nécessaire pour donner notre avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Questions diverses

Chemin de croix à restaurer

M. le Maire avait proposé il y a quelques mois de faire restaurer l'ancien chemin de croix de l'église en plâtre avec des sujets peints. Ces tableaux ne sont pas classés, mais ils méritent de retrouver leur place sur les murs de l'église. Un restaurateur pour ce type de mobilier nous avait fait un devis tout à fait acceptable.

Nous devons essayer d'obtenir des subventions auprès du Conseil Départemental et aussi à la Fondation du Patrioisme comme nous avons pratiqué pour la restauration des tableaux. Accord du Conseil pour effectuer ces démarches.

Réclamation d'un riverain

M. Belaud signale qu'au hameau de chez Giraudeau, un affaissement de la route s'est produit, provoquant des salissures sur la murette d'un riverain pendant la pluie. Nous nous déplacerons pour mettre fin à ce désordre.

St Cyr de France

Un courrier nous a été adressé par la commune de St Cyr sous Dourdan et St Cyr la rivière pour nous inviter au rassemblement le 12 et 13 octobre 2024. Le programme et la feuille d'inscription ont été remis à chaque élu qui devront donner une réponse avant le 30 juillet s'ils souhaitent y participer.

Inauguration

Une date a été fixée le 14 septembre pour l'inauguration du Pôle médical, de la défense incendie, de l'aménagement du bourg, de l'équipement des jeux sur l'aire de repos, de la salle des fêtes.

Réunion du 25 juillet 2024

Présents : 13 Absents : 2
Secrétaire : François BROCHON.

Compte rendu de l'entretien avec l'IEN.

Comme convenu avec M. le maire de St Thomas de Conac, MM. les maires du RPI ont reçu Mme l'Inspectrice de la circonscription de Jonzac le 8 juillet pour évoquer la situation préoccupante due à la baisse des effectifs de nos écoles. Aujourd'hui, le nombre d'élèves en prévision à la rentrée de septembre est de 47. A ce rythme, une fermeture de classe peut être révoquée à tout moment.

Pour anticiper, M. le Maire de St Thomas a développé le projet de la création d'un Centre de Loisirs dans son école. La structure des bâtiments s'y prête bien, dans un espace clos et sécurisé pour les activités périscolaires. Mme l'inspectrice a semblé être intéressée et nous a promis de présenter ces arguments à sa hiérarchie pour nous permettre de se préparer dans un délai d'un an. Nous avons demandé de maintenir la classe de St Thomas à la prochaine rentrée malgré un faible effectif.

Toutefois, sans baguette magique, elle n'a pas l'assurance de la réussite de notre demande.

Nous devons attendre la rentrée et après le comptage des élèves, nous serons fixés.

Délibération : reboisement des lots 2 et 3 et division de parcelle pour la vente de terrain aux riverains du lotissement de la Fontaine.

A notre demande, nous avons reçu un devis estimatif du cabinet Guillemet géomètre à Jonzac.

Pour l'établissement de ce document de modification du parcellaire cadastral, le montant du devis est de : 984,00 € TTC.

Nous devons proposer un prix de vente aux intéressés.

Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer la vente de terrain à 4 € le m². Les frais de géomètre seront intégrés dans le prix de vente. Quand nous aurons connaissance des surfaces exactes pour chaque acquéreur, une délibération sera prise. M. le Maire est chargé d'informer chaque propriétaire, Mme Guillot Pascale, Mme Tiburce Florence, M. Baspeyras Thomas et M. Jardin Joël, qui devront s'engager pour l'achat de la parcelle les joignant. Pour conclure cette vente, un acte administratif sera établi par la commune à chaque acquéreur.

Rapport de l'entretien d'un candidat pour un emploi.

MM. le Maire, l'adjoint Didier Roy et Bernard Belaud ont reçu M. Nicolas Chantreau pour échanger sur son parcours professionnel afin d'évaluer si son profil peut correspondre à nos besoins qui sont : l'entretien mécanique de notre matériel et le suivi de la maintenance, mais aussi être polyvalent pour effectuer de la tonte, du débroussaillage et l'entretien avec les broyeurs des chemins ruraux ainsi que les voies communales.

Dans un premier temps un essai de 3 mois à compter du 1er septembre lui sera proposé pour 24 heures hebdomadaires. Accord du Conseil Municipal, M. Roy adjoint responsable de la voirie et M. Taillé Emmanuel, agent technique, seront chargés de l'accompagner dans son emploi.

Travaux voirie : devis du Syndicat de la voirie, de SAS TP Goyon, de STPA, Nuances Unikalo.

Devis SDV17 : la réparation de la route communale entre Chez Bertin et Orignac a été effectuée par les employés communaux. Pour consolider ces travaux, la nécessité de faire un enduit monocouche a été décidé. Un devis du syndicat de la voirie pour faire ces travaux d'un enduit partiel monocouche pour 2 840 m² d'un montant de 6 236,64 € TTC a été accepté par le Conseil.

Devis complémentaire PATA :

Pour finir l'entretien des voies communales avec le point à temps automatique, un devis supplémentaire pour 1500 m² était nécessaire. Montant du devis : 3 294,00 €. Ce devis s'ajoute à notre commande de 5000 m² pour 11 000 €. Devis accepté par le Conseil.

Devis SAS TP GOYON : Un talus de 5 mètres de hauteur x 6m50 de longueur s'est écroulé à 2 reprises le long de la route communale de la Moussetterie. Nous devons exécuter un renforcement de ce talus par un enrochement pour consolider en partie ce talus. Montant du devis : 7 266,00 € TTC.

Ces travaux seront réalisés à la pelle chenilles 14 t pour l'installation de blocs calcaire de 40/70 pour calage. La remise en état de la route en bicouche bleue après travaux sera faite.

Le Conseil donne son accord et accepte ce devis.

Devis STPA : Un devis pour la réfection de l'Impasse de la Poste a été demandé à l'entreprise STPA. Ces travaux pourront se réaliser en même temps que ceux du lotissement de la Fontaine, profitant du matériel déjà en place. Ils consistent à la scarification et le reprofilage du chemin et l'apport de calcaire, de la mise à niveau des 3 bouches à

clé, de la mise à niveau de 2 regards 40x40 suivi d'un revêtement bicouche au gravier bleu. Montant du devis : 7 413,00 € TTC. Le Conseil valide ce devis.

Devis peinture : un arrêté sera pris pour rappeler aux visiteurs des commerces que le stationnement devant leur établissement est un arrêt minute. Un Kit de pochoir et la fourniture de peinture aérosol seront fournis par NUANCES UNIKALO. Montant du devis : 289,04 € TTC. Devis accepté.

Adhésion Fondation du Patrimoine.

M. le Maire propose que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine. Une loi du 2 juillet 1996 a créé la Fondation du patrimoine en vue d'élargir au petit patrimoine détenu par les particuliers, associations et collectivités locales, la protection et le soutien que l'État réservait jusque-là aux monuments classés inscrits. Leurs interventions et accompagnements se font par la mise en place de collectes pour appel au mécénat populaire ou d'entreprise, de soutiens aux projets privés avec octroi de subvention et avantage fiscal. Sans oublier les soutiens importants provenant de la répartition du loto du patrimoine pour aider au sauvetage d'édifices à raison annuellement d'un projet par Région et par Département.

Nous avons eu recours à cette association il y a quelques années lors de la restauration des 2 tableaux de l'église. Demain nous pourrions envisager la restauration du chemin de croix de l'église.

Pour adhérer à la Fondation du patrimoine, une cotisation de 200,00 € pour notre commune de moins de 3000 habitants est nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que notre commune adhère à la Fondation du patrimoine et charge M. le Maire de faire le nécessaire.

Alarme mairie.

Toujours dans le projet de remplacer l'alarme de la mairie devenue obsolète, un devis de l'entreprise Herbelot nous propose l'installation d'une centrale d'alarme HIKVISION, avec un clavier alarme, une sirène extérieure, une sirène intérieure, de 2 détecteurs de mouvement, de 2 détecteurs caméra, pour la mise en place et la programmation de l'ensemble du système avec une gestion sur smartphone sans abonnement pour un montant de 2 694,95 € TTC. Le Conseil accepte ce devis.

Questions diverses.

Prolongation du contrat de travail de Mme Fontaine.

Notre agent, Mme Merzeraud est toujours en arrêt de travail. Pour la bonne marche du service, Mme Fontaine avait été recrutée le 1er février pour un remplacement d'une durée de 6 mois. Nous attendons la décision de la commission du CDG après avis de l'expertise médicale jugeant son inaptitude à la reprise de son poste de travail. Ensuite nous envisagerons de proposer à Mme Fontaine un CDI comme stagiaire la 1ère année en vue d'une titularisation.

En attendant, M. le Maire précise que Mme Fontaine s'est bien adaptée à son poste de travail et propose au Conseil

Conseil municipal

Municipal de lui faire une prolongation avec un CDD de 3 mois dans les mêmes conditions.

Accord unanime du Conseil Municipal qui charge M. le Maire d'exécuter toutes les démarches pour établir ce renouvellement de contrat.

Travaux eau 17 : des travaux pour le remplacement d'une dalle de répartition du réseau d'assainissement avenue de la République ont été confiés à la SAUR-CER pour un montant de 2 800 €.

Travaux aménagement carrefour : L'entreprise MCCO termine ces travaux d'enduit au carrefour de la rue des Lavandières. Nous attendons le décompte exact du reste à payer au département concernant notre participation de 30% du montant total des travaux hors taxes réalisés.

SEMDAS : un rendez-vous a été pris pour obtenir des conseils et une étude pour un éventuel agrandissement du Pôle médical.

Nous devons réfléchir pour l'accueil d'un second médecin généraliste. Après réflexion, le Conseil choisit de préparer un nouveau cabinet en amputant sur la zone de la salle d'attente jugée trop grande. L'idée a été approuvée par le Conseil à l'unanimité.

Terrains non entretenus à la Terrière : M. le Maire rappelle que les voisins de ces terrains encombrés par une végétation dense débordant sur leur propriété ne tolèrent plus ce manque d'entretien, ce que nous comprenons. Des courriers en recommandé ont été adressés à ces propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire rapidement avec une date butoir.

Travaux Médiathèque : une paire de volets à l'étage est à remplacer. La porte d'entrée également. Des devis sont attendus.

Remplacement siège du tracteur Fiat. Les agents se plaignent du mal de dos lors de l'utilisation du tracteur Fiat et demande s'il y aurait la possibilité d'adapter un siège avec une suspension plus confortable.

Réunion du 26 septembre 2024

Présents : 14 Absents: 1

Secrétaire : Martine SORIN.

Stagiairisation emploi administratif.

M. le Maire rappelle que Mme Fontaine Noémie a été recrutée pour occuper le poste d'agent d'accueil depuis le 1^{er} février 2024. Son travail consiste à prendre les appels téléphoniques, à renseigner et diriger les personnes vers les bons services, à prendre en charge les dossiers d'urbanisme pour les transmettre au service instructeur de la CDC, les mises à jour de l'État Civil, le suivi des courriers

du Maire et des adjoints, la gestion du cimetière. Mme Fontaine s'est très vite adaptée à ce poste.

Il propose de créer un poste d'adjoint administratif qui sera occupé par Mme Fontaine comme stagiaire. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour la création de ce poste dès que possible et charge M. le Maire à faire les démarches administratives nécessaires pour la création de ce poste d'emploi administratif.

Nomination secrétaire général de mairie.

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a entendu apporter de nouvelles garanties d'évolution du métier, afin de le rendre plus attractif et pallier les difficultés de recrutement du secteur.

Le législateur, en créant un nouvel article L2122-19-1 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait évoluer le terme « secrétaire de mairie » en « **secrétaire général de mairie** », confortant ainsi son statut et sa fonction.

Le secrétaire général de mairie peut exercer ses fonctions à temps partiel ou à temps complet.

M. le Maire propose de nommer Mme Rigon Alice, exerçant son métier de « secrétaire de mairie » dans notre collectivité depuis 7 années, « secrétaire générale de mairie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la nomination de Mme Rigon comme secrétaire générale de mairie.

Prolongation emploi saisonnier.

M. Doublet Thiery a occupé un poste de saisonnier de 6 mois pour aider les employés du service technique aux travaux d'entretien paysager à compter du 1^{er} avril.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prolonger son contrat, qui est de 24h00 hebdomadaire, pour les besoins du service à compter du 1^{er} octobre, jusqu'au 31 décembre 2024.

Accord unanime du Conseil pour le prolongement du contrat saisonnier de M. Doublet.

Adhésion obligatoire pour les agents au contrat de prévoyance.

M. le Maire donne la parole à Mme la secrétaire pour les explications de ce cadre réglementaire.

Pour répondre à l'obligation réglementaire de participation à la prévoyance de nos agents au 1^{er} janvier 2025, le CDG17 suite aux négociations issues de la procédure de mise en concurrence, nous propose une convention de participation prévoyance auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ par l'intermédiaire du gestionnaire conseil COLLECTEAM.

Le dialogue social engagé a abouti à la signature, à l'unanimité des participants, d'un accord local le 11 mars 2024 qui a notamment acté :

- **L'adhésion obligatoire** des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance ;
- **Les garanties du panier obligatoire** incluant les garanties **incapacité et invalidité à 90%** la garantie **décès et**

Conseil municipal

perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut ;

- **Une participation employeur minimale à hauteur de 50%** de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire ;
- **Les garanties facultatives** : Complément incapacité de travail et Perte de retraite.

Ce contrat est obligatoire pour tous les agents (titulaire, stagiaire, contractuel) et prendra effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Ces conditions ont été exposées au personnel communal et acceptées.

La cotisation est calculée sur les éléments de **rémunération brute**.

Les éléments de salaire exclus de la cotisation prévoyance sont : IR (l'indemnité de résidence), SFT (le supplément familial de traitement), CIA (le complément indemnitaire annuel).

Chaque agent recevra un contrat d'adhésion pour le régime de base obligatoire et le choix d'options.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
- d'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- de verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
- d'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

Mise en place de la commission d'évaluation pour le RIFSEEP.

La préparation du RIFSEEP passe par la mise en place d'une commission réunissant des élus et des agents désignés. Cette commission évaluera au moyen de grille et de classement les différents agents qui travaillent au sein de la commune.

Une grille de valeur de l'IFSE sera ensuite produite ainsi que le futur modèle de délibération du RIFSEEP et transmise au CDG17 pour vérification avant sa mise en place définitive.

Les membres du comité représentant les élus ci-après désignés :

M. Patrick CHERAT et M. Didier ROY.

Les membres du comité représentant les agents ci-après désignés :

Mme Alice RIGON et M. Emmanuel TAILLE.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte la constitution d'un comité pour la mise en place du RIFSEEP.

Utilisation de la salle des fêtes par une association à l'année.

Mme Malineau Hélène, professeure de YOGA, demeurant à Ste Ramée, souhaiterait exercer ses cours à St Ciers du Taillon. La salle des fêtes conviendrait pour accueillir une vingtaine d'adhérents.

Elle désire commencer son activité dès le 7 janvier 2025 chaque semaine les mardis tout au long de l'année. La salle serait occupée de 15h00 à 20h00.

M. le Maire précise que les frais du chauffage seront à la charge de l'association. Une convention pourrait être faite pour le règlement par son utilisation et d'un forfait chauffage. La commune, en cas de besoin, restera prioritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le prêt de la salle des fêtes à Mme Malineau pour pratiquer ses cours de Yoga et charge M. le Maire d'établir une convention en indiquant le forfait chauffage de 420,00 € annuel payable par trimestre soit 105,00 €. Après chaque utilisation, la salle et les sanitaires devront être remis dans un état de propreté.

Travaux de voirie. Matériel.

Le département nous a transmis le décompte de notre participation financière pour les travaux de l'aménagement du bourg réalisés en 2023.

Le montant de notre participation représente 30% du montant total hors taxes soit 135 446,55 €.

Après avoir présenté en détail le tableau descriptif de cette réalisation, le Conseil remarque que nous sommes en dessous des estimations qui avaient été faites. En effet l'estimation avait été évaluée à 178 562,82 € HT. Nous avons versé un acompte de 53 568,84 €, le solde est de 81 877,71 €.

A cela s'ajoute notre participation de 30% aux frais d'étude qui étaient de 7 152,55 €.

Lotissement la Fontaine.

Comme prévu, le bornage a été réalisé pour fixer les nouvelles limites des parcelles à vendre aux riverains. Nous connaissons les surfaces, il reste à établir les actes administratifs.

Les travaux de voirie par l'entreprise STPA devraient commencer en octobre.

Impasse de la poste.

Ces travaux se réaliseront en même temps que la rue du Four à Pain.

Marquage au sol.

Suite à notre commande oubliée de juillet 2023, l'entreprise MARQUAUSOL SERVICES 17 a réalisé les peintures sur la D 730 dans le bourg en septembre. Coût : 2 144,28 € TTC.

Achat d'une débroussailleuse.

La plus ancienne débroussailleuse à dos est en panne, une estimation pour sa réparation a été demandée, elle s'élève approximativement à 500,00 €.

Après réflexion, nous nous sommes projetés pour la remplacer par une neuve.

Conseil municipal

Montant devis : 1 modèle de marque ECHO de 30,5 cm³ poids 9 kg à 699,00 TTC.

Accord du Conseil pour la commande à la SARL MJ MECANIQUE LOISIRS.

Défense incendie.

L'acte d'achat du terrain des Gautiers doit se faire le 5 novembre chez Maître KLOPP à Mirambeau.

Infos AMRF.

Une demande des Maires ruraux de France pour l'assouplissement de la loi est en cours en proposant une autre solution. En effet, le coût que représente l'installation des bâches et leur aspect visuel, sans parler du risque de dégradations pèse lourd sur le budget des petites communes.

Travaux bâtiments.

Médiathèque.

Des devis nous ont été présentés pour le remplacement d'une paire de volets par l'entreprise la Menuiserie du Taillon, montant du devis : 590,00 €, accepté.

Pour le remplacement de la porte principale et de son imposte en aluminium double vitrage dépoli anti effraction, avec le soubassement plein isolé : montant du devis : en attente pour le choix de couleur.

Élévateur.

La société ERMHES porte à notre connaissance que l'élévateur nécessite, suivant le plan d'entretien préventif comportant les préconisations constructeur, un remplacement des pièces d'usures principales. De plus, la norme NF EN 81-41 concernant les élévateurs PMR ayant évolué, on nous propose une mise à niveau de notre élévateur en termes de sécurité. L'article 5.3.2 de cette norme indique la présence obligatoire d'un limiteur de vitesse. Un devis détaillé nous a été présenté pour un montant de 3 773,21 €. Affaire à suivre.

Mairie.

La chaudière au fioul a été évacuée et sera remplacée par une pompe à chaleur prochainement.

Gendarmerie.

Nous avons reçu du service immobilier de l'État, un avenant au bail de location des locaux de la gendarmerie signifiant la révision des loyers chaque période triennale. Une convention pour la révision des loyers a été établie pour un loyer annuel de soixante-quatre mille cinq cent soixante-trois euros (64 563,00 € Hors Charges). Le Conseil charge M. le Maire de signer la convention de l'avenant n° 2 au bail du 12 décembre 2018.

Préparation Inauguration.

M. le Maire nous confirme que selon la disponibilité de Mme la Présidente du département, la date a été arrêtée le samedi 26 octobre.

Nous inaugurerons le Pôle médical, l'installation de la bâche pour la défense incendie, les travaux de voirie de l'aménagement du bourg, le site des jeux de l'aire de re-

pos et la salle des fêtes.

En accord avec le Conseil, les achats pour le buffet offert à la fin de la cérémonie se feront localement.

Pour le bon déroulement de cette journée, M. le Maire compte sur la participation de toute l'équipe.

Des artistes locaux nous prêteront des œuvres pour orner les murs de la salle des fêtes.

Pendant ce moment convivial, Marcello nous jouera quelques morceaux de musique avec sa guitare.

Une liste d'invités officiels a été préparée, les Taillonnais y seront conviés.

Questions diverses.

St Cyr de France.

Un groupe d'élus se déplacera pour la rencontre annuelle à St Cyr sous Dourdan dans l'Essonne et St Cyr la Rivière les 12 et 13 octobre.

M. Roy Didier, en tant que 1^{er} adjoint, représentera la commune. Comme les autres années, nous fournirons du pineau, du cognac et de la galette charentaise pour la dégustation lors du buffet en commun le samedi soir.

Radars pédagogiques.

Notre contrat de location se termine, les conseillers sont invités à prendre la décision pour le prolongement de la location ou pour son interruption.

Des renseignements vont être pris pour garder celui qui fonctionne avec le panneau solaire utile en provenance des véhicules de Lorignac.

Demande d'une aide exceptionnelle par un habitant de la commune.

Un habitant de la commune nous a fait part de ses difficultés financières pour pouvoir poursuivre sa formation. Il est actuellement stagiaire d'une formation professionnelle pour 1200h. Ses tests étant positifs, il est inscrit en formation qui a lieu du 01/07/2024 au 21/03/2025.

Pour se rendre à Bordeaux 2 fois par semaine au sein du campus, pour les 6 mois à venir afin de terminer sa formation, il demande une aide à la commune de 996,00 € couvrant les frais liés au transport et à la restauration.

Le Conseil municipal a donné un avis défavorable.

Installation d'une antenne relais Orange.

Pour répondre à l'appétence de ses clients pour les usages internet en mobilité, satisfaire aux exigences de performance et obligations légales en termes de qualité de service, Orange est conduit à améliorer son réseau Haut Débit Mobile sur notre commune. Un dossier est en cours pour le projet d'une installation d'antenne relais à la Casine. La date prévisionnelle du début de travaux est le 17/03/2025 avec une fin de travaux le 15/08/2025 et avec une date de mise en service le 29/09/2025.

Nouveau curé.

Le Père Bertrand MONNARD, Vicaire Général, nous informe de la nomination de M. L'abbé Victor-Serge JAONARIVelo curé des paroisses Saint Antoine de la Lande en Saintonge et St Martin de Mirambeau en remplacement de l'abbé Louis NOAH MINKANDE à compter du 1^{er} octobre.

Conseil municipal

Candidature pour les Estivales en 2025.

Pour les inscriptions une réponse est attendue pour le 6 décembre au plus tard.

Mission locale

Pour info, le personnel de la Mission locale, avec leur véhicule itinérant, sera présent les 1^{ers} mardis matin de chaque mois sur le parking de l'école dès le 1^{er} octobre afin d'être au plus proche des jeunes pour leur orientation.

Réunion du 22 octobre 2024

Présents : 10 Absents: 5
Secrétaire : Martine BOUCAUD.

Adhésion au contrat groupe pour l'assurance statutaire.

Le Centre de Gestion 17 nous indique le terme de la procédure de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le candidat retenu : RELYENS MUTUAL ET LIFE INSURANCE accompagné de RELYENS SPS

Détail des conditions proposées :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL -0 à 39 agents	
Garanties	Taux
DECES + CITIS (ACCIDENT DE SERVICE, ACCIDENT DE TRAJET, MALADIE PROFESSIONNELLE : Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE) + INCAPACITE (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITE D'OFFICE, INVALIDITE TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DUREE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL, THERAPEUTIQUE ET DISPONIBILITE D'OFFICE) + MATERNITE/ ADOPTION/PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	7,09 %
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public	
Garanties	Taux
AGENTS EFFECTUANT PLUS OU MOINS DE 150 HEURES PAR TRIMESTRE : ACCIDENT DE TRAVAIL/MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE GRAVE + MATERNITE/ADOPTION/PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT + MALADIE ORDINAIRE Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	1,01 %

Le Maire rappelle :

Que la commune a, par la délibération du 27 février 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Qu'en cas d'adhésion au contrat de groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,32% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL et à 0,05% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

Le Conseil municipal, vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;
Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de Saint Ciers du Taillon par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE

D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;

- Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE/RELYENS SPS

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,32% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC) s'ajoutent au taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

Convention de pilotage du contrat collectif d'assurance prévoyance avec le CDG 17.

Vu la délibération de la commune de Saint Ciers Du Taillon décidant l'adhésion à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance prévoyance et la signature de la présente convention, en date du 26 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des 10 articles de la convention, après en avoir délibéré, autorise et charge M. le Maire de signer la présente convention.

Adhésion à la convention cadre aux missions facultatives du CDG17.

Les services du CDG 17 nous informent de la prochaine mise en œuvre d'une convention-cadre qui nous permettra en une seule procédure d'adhérer à la majorité de leurs missions facultatives.

Ayant pris connaissance de toutes les missions proposées par le Centre de Gestion, le Conseil Municipal, après en

Conseil municipal

avoir délibéré, autorise l'adhésion aux missions facultatives proposées par le CDG17 et la signature de la convention-cadre par M. le Maire.

Nouveau contrat de location et maintenance d'un radar pédagogique.

Lors de la précédente réunion, nous avons évoqué la possibilité de mettre fin au contrat de location des 2 radars pédagogiques installés il y a 5 ans. Après réflexion, depuis l'aménagement de l'entrée du bourg sud, on observe la baisse de la vitesse des véhicules, le radar placé au niveau de la pharmacie pourrait être supprimé. Quant au radar solaire placé au niveau du local de l'association des chasseurs entrée du bourg nord, il serait utile de le conserver. Renseignements pris, la société Elan Cité nous propose un nouveau contrat de location d'un radar pour 5 ans à compter du 7 mai 2024 au 6 juin 2029 avec 1 mois offert. Le coût total TTC est de 2 448,00 € pour les 60 mois. M. le Maire est chargé de signer le devis de location.

Modification des heures de Mme Ravet Katy.

M. le Maire informe l'assemblée que pour donner suite à la mise à jour des postes, celui de l'agent de la restauration collective et de l'entretien des locaux de l'école et de la mairie, en poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à temps non complet de 27/35^{ème} doit être revue en passant à 32/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la proposition du Maire à savoir :

la fermeture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet 27/35^{ème} et la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps non complet 32/35^{ème}.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le tableau des effectifs doit être modifié.

Le nouveau tableau présenté a été validé à l'unanimité des membres présents.

Prolongation du contrat de travail de M. Chantereau Nicolas.

M. Chantereau a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2024 au service technique pour une période d'essai de 3 mois. Ses compétences en mécanique sont appréciées pour l'entretien du matériel et les autres tâches accomplies ont donné toutes satisfactions. Son contrat de travail est de 24 h hebdomadaires. M. le Maire propose de prolonger de 3 mois son contrat à compter du 1^{er} décembre 2024. Accord du Conseil Municipal.

Devis siège tracteur.

A notre demande, un devis nous a été adressé par la société OUVRARD pour l'achat et le remplacement du siège du tracteur Fiat par un siège pneumatique tissu. La mise en service de ce tracteur date de 1991, il a été toujours bien entretenu. Le montant du devis TTC : 1 170,76 €. Le Conseil choisit d'acheter le siège au coût de 610 € TTC qui sera installé par un agent technique.

Équipement au Pôle médical.

M. le Maire a eu une demande d'une locataire du Pôle Médical pour l'installation d'une machine à laver. Après consultation des autres locataires, cet achat n'est pas envisageable pour une seule personne. De plus, la consommation de l'usage des communs est répartie sur l'ensemble des locataires. Le Conseil Municipal se range à ce constat et ne donnera pas suite à cette demande.

Cabinet Kiné : un complément de prises électriques est nécessaire pour raccorder le matériel médical. Un devis a été demandé à l'entreprise Herbelot. Montant du devis : 1 056,60 € TTC. Devis validé.

Stationnement parking mairie.

Des véhicules sont stationnés à l'année sur le parking de la mairie. Cela pose un problème pour le stationnement du personnel et des visiteurs. Ce parking est privé pour l'usage de la mairie. Nous devons envisager une extension afin de permettre aux riverains un stationnement pour libérer le parking mairie. Après réflexion, le Conseil décide de prolonger le parking sur le terrain derrière la mairie. Ces travaux pourront se faire par les employés techniques dans l'hiver.

Questions diverses.

Logement locatif : Compte tenu de la nécessité d'installer une VMC dans le logement du 30 av. de la République, un devis a été présenté par l'entreprise PROU. Montant du devis : 1 654 € TTC. Validé.

Écoles du RPI : Une rencontre est nécessaire avec le Conseil Municipal de St Thomas pour réfléchir et se positionner face à la fermeture de classe imminente avec les familles et l'Éducation Nationale. La réunion est fixée le mercredi 30 octobre à 18h00 dans la salle des fêtes de St Ciers.

PLU : une réunion publique se déroulera prochainement en novembre.

Travaux voirie : cette semaine STPA doit commencer les travaux au lotissement de la Fontaine.

Observations : M. Belaud fait remarquer que les hameaux ne sont pas suffisamment entretenus. L'adjoint chargé de la voirie veillera à combler ce manque en le rappelant au personnel.

Travaux mairie : la pompe à chaleur est en fonction et remplace la chaudière fioul vétuste.

Travaux école : les réparations du chéneau du toit de la cantine et le remplacement des gouttières côté sud des classes sont réalisés.

Représentations

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918



RASSEMBLEMENT DES SAINT CYR DE FRANCE LE 12 OCTOBRE 2024

Les élus des communes adhérentes à l'association ont été accueillis par les communes de St Cyr sous Dourdan et St Cyr la Rivière.



Visite du Sénat

Sudoku - niveau facile

3			9	4		6	1	
	4		7	2				
7			8				9	
	3			7		1		6
6	8		3		1		5	2
4		2		6			7	
	6				9			5
				3	7		2	
	7	1		5	2			3

Sudoku - niveau moyen

				7	6			9
		9					7	3
		4		9	8		1	
8	1	5						
3								1
						5	6	8
	2		7	8		9		
4	8					1		
7			1	3				

Représentations

INAUGURATION DES TRAVAUX

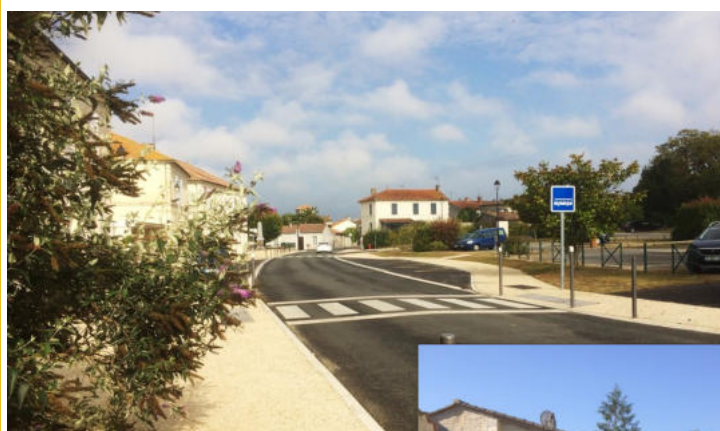


*La salle
des fêtes
et son vin
d'honneur*



Le Pôle Médical

L'aire de jeux



Réfection des rues



Ecole de St Ciers du Tailon

CLASSE DE MATERNELLE

Fin de l'année 2023-2024

Rencontre sportive à l'école de Nieuil-le-Virouil



Kermesse du RPI



A la manière de ... Tableaux d'arts



Claude MONET



Victor VASSARELY



Taches de RORSCHACH



Gustave KLIMT

Début de l'année 2024-2025

La grande lessive : Tableaux d'Arts sur le thème « Pareil—Pas pareil », accrochés ensuite à un grand fil avec des pinces à linge, dans l'objectif de sensibiliser les petits comme les plus grands à l'Art.



Ecole de St Ciers du Tailon



CLASSE DE CP – CE1

Dans le cadre de la classe dehors nous sortons tous les vendredis après-midi. Voici quelques activités réalisées en lien avec les programmes scolaires :

Les vendanges

Nous sommes allés vendanger chez Jean Michel RIPPE à Sainte Ramée. Nous avons coupé des grappes avec des ciseaux pour les mettre dans des seaux à vendange. Il y avait la machine à vendanger tractée. On a goûté les raisins.

Puis on est allé voir le chai. On a vu fonctionner le pressoir pour le vider et comment le remplir. On a goûté du mou (jus de raisin frais).



Observation de la nature et travail en extérieur

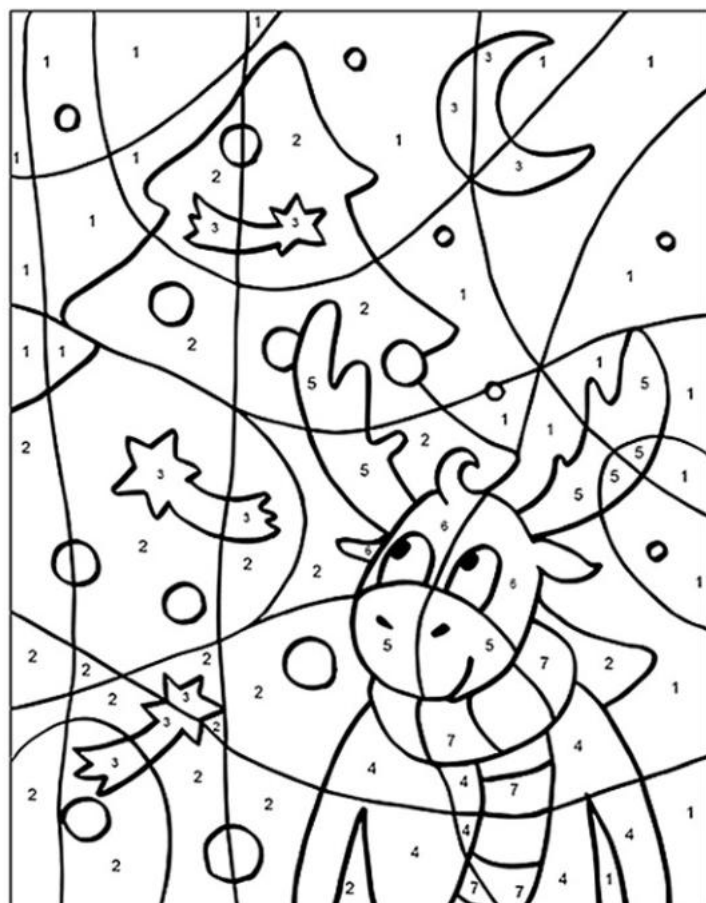
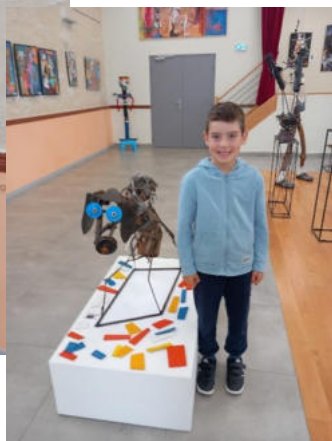


Ecole de St Ciers du Tailon

Exposition L'empreinte de Picasso... et après CP CE1



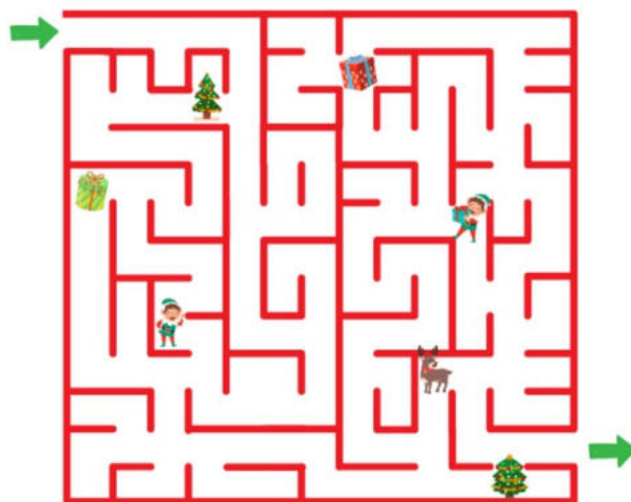
Visite et ateliers
avec la classe
des CP CE1 :
très apprécié
par les enfants.



Colorie suivant le code couleur.



Réussis à t'échapper de
ce labyrinthe en évitant
les obstacles de Noël.



Informations Commerçants

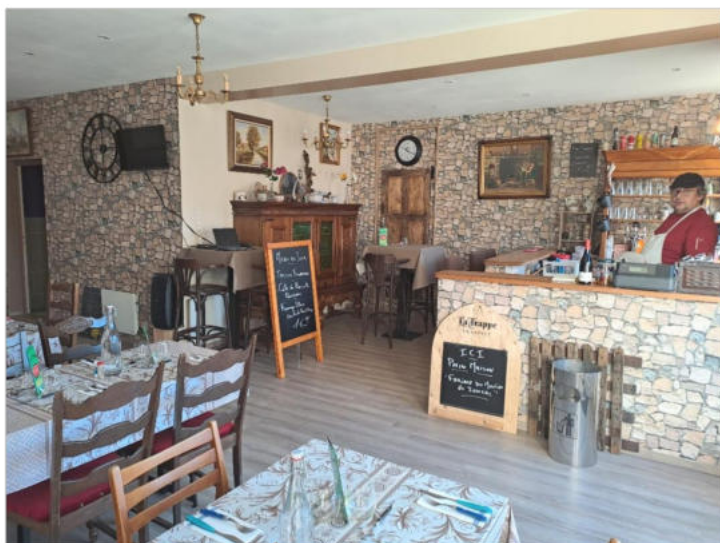
NOUVEAU RESTAURANT : LE 33

Un nouveau restaurant « **Le 33** » situé 33 avenue de la République à Saint Ciers du Taillon a ouvert ses portes. Il vous accueille tous les midis, sauf le mercredi, de 12h à 14h et les soirs, les vendredis et samedis durant l'hiver de 18h à 22h.

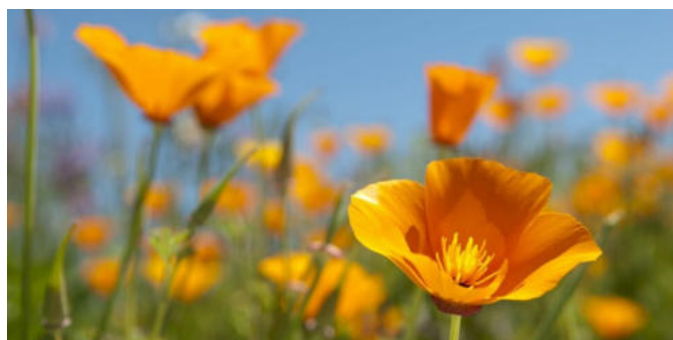
M. Le Roux Eric, ancien serveur en restauration ayant fait de nombreuses saisons en établissements de bouche, s'est orienté vers la cuisine. Il saura vous préparer des repas traditionnels, notamment le dimanche avec des plats de nos anciens.

Ainsi chaque 1^{er} dimanche du mois, la traditionnelle « tête de veau sauce Gribiche » vous sera servie, ainsi que son Burger pain maison ou un fish and chips au poisson frais. Il sera fier de vous proposer une cuisine traditionnelle faite maison avec des produits frais et d'origine française, ainsi que son propre pain.

Vous pouvez le contacter au 09 87 74 06 72.



NOUVELLE ACTIVITÉ : COURS DE YOGA



« Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage, au moins, semons des fleurs », Montaigne

La pratique du yoga s'est beaucoup répandue en occident depuis quelques décennies, mais elle est parfois réduite à une simple technique de « bien-être », ignorant les multiples formes de yoga et ses fondements philosophiques multi-millénaires.

Le yoga est une discipline psychosomatique fondée sur une philosophie -Le Samkhya- dont certaines théories de

la science contemporaine se rapprochent « étrangement ».

Le mot Yoga vient de la raison sanskrite « yug » signifiant relier, réunir.

Le yoga est l'union du corps et de la psyché, du conscient et de l'inconscient, la coordination des différents éléments du psychisme humain, l'union de l'être humain et de l'univers.

Le yoga désigne donc à la fois le but : union, et les méthodes pour arriver à ce but : méthodes d'unification.

Le Hatha-yoga (forme de yoga la plus connue en occident) est une de ces méthodes.

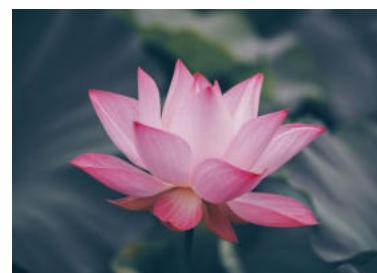
Voici ce que vous pourrez découvrir, redécouvrir ou perfectionner, lors des cours de yoga qui vous seront proposés à partir du 07 Janvier 2025.

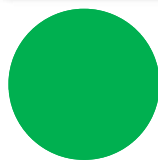
Ainsi **chaque mardi de 16h à 18h30 et de 19h à 20h30 à la salle des fêtes, Hélène Malineau**, enseignante expérimentée, animera ces cours.

Tarifs : 8 euros la séance d'une heure et demie et 5 euros pour les personnes ayant un petit budget et les personnes venant à deux (ex : couples, mère-fille, etc....) Les cours seront payés en fin de mois en fonction des séances effectuées. Pour les personnes nouvelles, les deux premiers cours sont offerts.

Pour plus de renseignements des flyers sont à votre disposition en mairie.

Pour plus d'informations, contactez Mme Eléonore Girardot, secrétaire au 06 52 78 52 63 ; ou à compter du 18 Décembre, Mme Hélène Malineau enseignante de yoga au 06 43 95 16 00 ou 05 46 49 73 56.





Médiathèque

Présidente : **Jocelyne LORIAUD**

☎ 05 46 48 62 65

mail : bmu.st.ciersdutaillon@sfr.fr**Horaires d'ouverture** : Lundi : 16h - 18h Jeudi : 14h30 - 17h30 Samedi : 10h - 12h**Vacances scolaires** : Uniquement le Samedi : 10h - 12h ou sur RDV

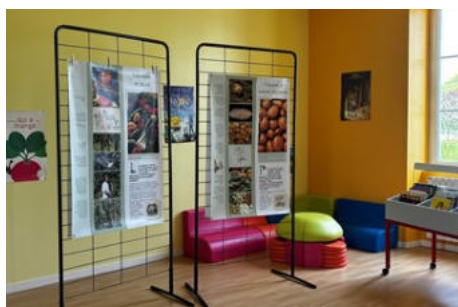
ASSOCIATION VIVRE ET LIRE ENSEMBLE

Durant le mois de Septembre, nous avons organisé et reçu plusieurs animations :

- une randonnée avec un guide spécialisé sur les plantes sauvages



- une exposition sur les plantes et leurs usages



- un atelier de tissage végétal



- pour clôturer les animations de l'année, **une conférence d'histoire** a été donnée le 23 Novembre.

N'oubliez pas les moments de plaisir qu'offrent les livres, nous achetons régulièrement pour cela !

JOYEUSES FETES

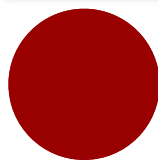
Rappel : 4000 documents sont en rayon sur deux niveaux, adultes en rez-de-chaussée, jeunesse à l'étage.

Vous pouvez prendre connaissance des livres que nous avons en passant par le site www.mediatheques-haute-saintonge.com taper « médiathèque ou bibliothèque de St Ciers du Taillon. »

N'hésitez pas, venez profiter de votre espace culturel de proximité..... !

Pour les administrateurs membres bénévoles,
la Présidente.

Le coin des associations



**Les Amis
Taillonnais**



Présidente : **Florence CHOLET**

☎ 06 37 10 47 56

mail : flolesamistailonnais@laposte.net

Bonjour à toutes et tous,

Tous les 1^{ers} **mercredis** de chaque mois de 14h à 18h, nous vous donnons RDV pour vous divertir.

Lieu de réunions : - à la saison hivernale, à **la cantine de l'école primaire** en face du grand parking et de la station-service Burgaud.

- à la belle saison à **la salle des Fêtes**.

Les salles sont accessibles pour les personnes à mobilités réduites.

Prochaines rencontres :

4 décembre 2024 - 5 février 2025 - 5 mars 2025 - 2 avril 2025 - 7 mai 2025 - 4 juin 2025

Nous serons présents pendant les vacances scolaires.

PREVISIONS SORTIES :

- Nous avons prévu une sortie dans un cabaret en 2025.

- Sortie repas-Bowling

- Au cours de ces réunions, chaque personne choisit ce qu'elle veut faire en jeux de sociétés : Loto - Belotte - Scrabble...

Selon les demandes, d'autres jeux peuvent vous être proposés.

Nous finissons ces belles journées avec un goûter.

- Nous fêtons également les anniversaires de chacun.

N'hésitez pas à me téléphoner pour tous renseignements concernant le club.

Le mercredi 11 décembre, les adhérents assisteront à une séance de décoration de tables de fêtes avec des démonstrations de pliages de serviettes.

Que vous soyez jeune retraité(e), ou venant d'autres communes voisines, vous êtes les bienvenu(e)s.



Osez, essayez et vous reviendrez !!

Déplacements difficiles : Vous n'avez pas de quoi vous déplacer, certains d'entre nous habitent peut-être pas très loin de chez vous et peuvent vous emmener. Nous trouverons bien une solution pour que vous veniez vous distraire, vous changer les idées, rencontrer des personnes dans la bonne humeur, ne pas rester seul(e).

Bref prendre du bon temps.



JE RELANCE UNE BOUTEILLE A LA MER.

LES ASSOCIATIONS ANIMALIERES AUTOUR DE NOUS AURONT ENCORE BESOIN DE VOUS POUR DES COUVERTURES, DRAPS, SERVIETTES, PRODUITS D'ENTRETIEN, NOURRITURE, JOURNAUX, DONS... ALORS PENSEZ-Y ! VIDER VOS ARMOIRES, NOUS REDISTRIBUERONS SELON LES BESOINS DE CHACUN. L'AN DERNIER NOUS AVONS EU DE BONS RETOURS AVEC BEAUCOUP DE DONS. LE FOURGON A ETE PLEIN À 2 REPRISES ET JE VOUS REMERCIE ENCORE POUR EUX.

ON COMPTE SUR VOUS.

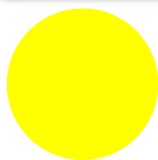
A BIENTÔT DANS LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR

EXCELLENTE ANNEE 2025 SANTE ET BONHEUR A TOUTES ET TOUS

LE CLUB DES AMIS TAILLONNAIS

La présidente et ses membres

Le coin des associations



Comité des fêtes

Présidente : **Martine BOUCAUD**

☎ 06 79 37 99 51

L'année 2024 se termine et il est l'heure du bilan de ses six derniers mois.

C'est toujours avec la même rigueur que le comité des fêtes essaie de faire vivre notre petit village, mais les manifestations cette année n'ont pas été faciles à organiser.

Voici la synthèse de notre semestre de festivités :

13 juillet : soirée entrecôtes, gros succès, les participants ont apprécié la viande de notre boucher.

10 août : notre marche gourmande a eu lieu malgré la chaleur. Les participants n'ont pas eu peur de venir merci à tous.

14 août : malheureusement cette manifestation a été annulée par manque d'inscription.

7 septembre : notre concours de pétanques a opposé 21 équipes.

Le concours a été suivi d'un marché nocturne.

Pour une première, de nombreux exposants étaient présents, accompagnés pour l'animation de la troupe de majorettes « la Magie du bâton ».



2 novembre : un après midi Halloween était organisé. Les enfants ont profité d'activités créatives et manuelles suivies d'un goûter et sa traditionnelle distribution de friandises. Cependant, la soirée festive pour adultes n'a pas eu les réservations suffisantes pour être maintenue.



30 novembre : un marché de Noël organisé avec de nombreux exposants.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes. Je remercie chaleureusement toute l'équipe de bénévoles sans qui il ne serait pas possible d'assumer toutes ces animations, bonnes fêtes à tous.

Mme la présidente Martine Boucaud.



Le coin des associations

Arts et Culture

Présidente : **Danie CHERAT**

☎ 06 76 08 02 59

mail : danie.cherat@orange.fr

" L'art est le langage des sensations, qu'il passe par les mots, les couleurs, les sons ou les pierres"

Gilles Deleuze

C'est sur cette citation que nous renouvelons notre souhait de vous voir de plus en plus nombreux aux expositions organisées par l'association.

L'exposition photos de Julien Laurent a eu un réel succès. Sa démarche de lanceur d'alerte sur l'érosion du littoral mise en images a été riche en échanges tant avec les adultes que les enfants des écoles.



Du 4 octobre au 20 octobre, 3 artistes : Catherine Mathieu céramiste, Bernard Devisme peintre/sculpteur et Bernadette Traquet ont exposé leurs créations sur le thème : **L'empreinte de Picasso... et après.** Pour celles et ceux qui ont osé pousser la porte, ils en ont pris plein les yeux !

Nous vous laissons découvrir quelques photos de cette exposition haute en couleurs qui a fait la joie des enfants venus découvrir, jouer, échanger et dessiner. Merci à eux, merci aux enseignants qui accompagnent les enfants dans cette initiation aux arts.



Le dimanche 17 novembre : le **marché des Arts** a été une journée merveilleuse tant sur la qualité de la quinzaine d'exposants que sur le public de tout horizon venu nombreux.

La surprise que vous aurez pu voir c'était la *fontaine cinétique* créée par Claude Locussol.

Nous avons eu également la joie d'avoir la visite de notre star Okali ! Encore mille mercis !



Buffet réalisé par l'association

L'assemblée générale de l'association se déroulera le mercredi 22 janvier 2025 à 18h30 à la salle des fêtes, nous vous annoncerons le programme pour cette nouvelle année qui approche à grands pas !

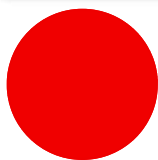
Pensez à réserver le **samedi 22 février : soirée Flamenco** avec Cristina et Marcelo avec tapas.

Les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes.

Je profite de ce mot pour remercier Guy-Claude Tréard, Yves Jousse et Philippe Dernet, 3 artistes locaux qui ont accroché quelques-unes de leurs créations à l'occasion de l'inauguration de la salle des fêtes organisée par la municipalité.

Danie Chérat

Le coin des associations



Cagouilles

Président : **Bruno OVIDE**

☎ 06 16 89 78 96

mail : cagouillesfestivaletcie@gmail.com

Bonjour à toutes et à tous,

Les Cagouilles se portent bien ! Toutes nos manifestations programmées se sont déroulées comme prévu ! Grâce à l'ACCA St Hubert, nous avons fait un sanglier à la broche, malgré le mauvais temps nous avons passé un moment convivial. Merci à tous.

Pour clôturer cette année 2024, nous finirons avec 3 dates de lotos à St Hilaire du Bois fin décembre.

Notre calendrier des manifestations pour 2025 :

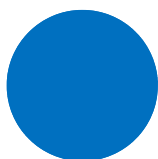
- ♦ En Mars, la troupe de théâtre Les Têtes de L'art reviennent vous faire rire.
- ♦ En Avril, Mai et Juillet, nos brocantes.
- ♦ En Août, le Festival sera de retour.

Les dates précises des manifestations vous seront communiquées par des tracts ou par panneau-pocket.



Merci à toutes et à tous de votre soutien, merci à la commune, aux habitants, associations et commerçants...
Bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, son bureau et ses bénévoles.



ACCA SAINT HUBERT

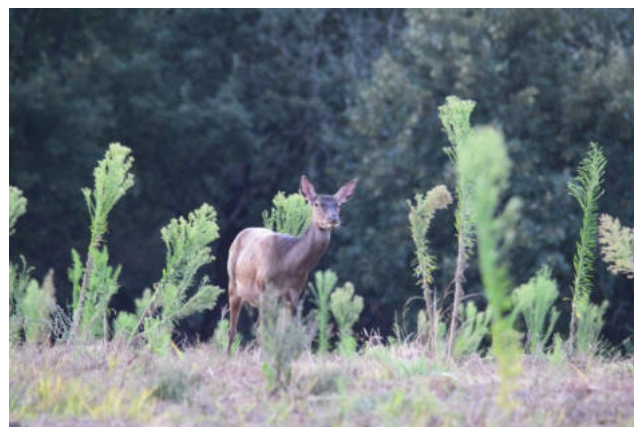
Présidente : **Xavier CATHELINAUD**

☎ 06 69 66 89 43

mail : accataillonnaise@gmail.com

La saison de chasse bat son plein, mais bientôt seule la chasse aux faisans et aux gibiers migrateurs restera ouverte en plaine. En effet, le perdreau est fermé depuis le 30 novembre et le lièvre fermera le 15 décembre.

Pour ce qui est des plans de chasse aux gros gibiers, nous sommes en avance sur les cervidés où nous voyons une augmentation des populations. Pour ce qui est des chevreuils cependant, nous sommes en retard et voyons peu d'animaux en forêt. Avec la récolte tardive des maïs et les travaux dans les vignes nous devrions en voir plus à partir de maintenant. Enfin pour ce qui est des sangliers nous constatons la présence d'une ou deux compagnies qui se déplacent beaucoup la nuit mais qui savent rentrer en réserve le jour. Pour l'instant nous ne trouvons que des animaux seuls qui gravitent autour de ces compagnies.



Pour ce qui est de nos manifestations nous avons réalisé un très beau ball-trap sur le week-end du 15 août et une chasse à courre au lièvre le 1^{er} novembre. Celle-ci s'est soldée par la vue de quelques lièvres mais sans réussite. Sont à venir :

- un loto au chapiteau de Saint Hilaire du bois les 3 et 4 janvier à 18 h 45 ainsi que le 5 janvier à 12h45,
- un week-end chasse à courre le 8 mars au sanglier et le 9 mars au chevreuil.

Le bureau de l'ACCA Saint Hubert Taillonnaise vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs vœux pour 2025.

Le bureau

*LA MUNICIPALITÉ DE SAINT CIER DU TAILLON
VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES ET UNE BONNE ANNÉE !*



Imprimé par Atelier d'Impression, 4 route de Blaye, 17130 Montendre.

Crédits Photos : G. C. TREARD (p18-26) / D. CHERAT (p26) / P. CHERAT (p17-18) / C. FOMBERTEAU (p19-20) / S. BOUCHET (p20-21) / J. LORIAUD (p23) / F. CHOLET (p24) / M. BOUCAUD (p25) / B. OVIDE (p27)

Mise en page : C. LEFEBVRE